

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 13 février 2012**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 128 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Francis ALLOUCH représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Jean-Louis BONAN représenté par Zaven ALEXANIAN - Vincent BURRONI représenté par Vincent COULOMB - Patricia COLIN représentée par Eric LE DISSES - Eric DI MECO représenté par Gilles PAGLIUCA - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - Gérard GRAUGNARD représenté par Gabriel PERNIN - Laurence JOUANDON représentée par Jean BRUNEL - Mourad KAHOUJ représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Christophe MASSE représenté par François-Noël BERNARDI - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Lucien MERLENGHI représenté par Vincent GOMEZ - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Marc POGGIALE représenté par Patrick MAGRO - Roland POVINELLI représenté par Gérard BISMUTH - Tahar RAHMANI représenté par Philippe SAN MARCO - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Arlette SALVO représentée par Marie-Thérèse CARDONA.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Sonia ARZANO - Albert GUIGUI - Paul HUBAC - Myriam SALAH-EDDINE - Gérard SBRAGIA - Daniel SIMONPIERI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **DTUP 005-114/12/CC**

#### **■ Modification de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux sur lignes structurantes des réseaux de bus DMODSV 12/7628/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le contexte de la réorganisation des lignes de bus suite à la mise en service du tramway et au prolongement du métro, la nouvelle architecture du réseau est construite à partir de dix lignes dites structurantes venant mailler le territoire en complément du Transport en Commun en Site Propre.

Avant de mettre en œuvre ce projet, il était convenu de réaliser plusieurs études préalables de programmation et de maîtrise d'œuvre qui avaient pour but d'identifier les modifications pouvant être apportées à l'organisation des lignes et enfin de réaliser les aménagements de voirie nécessaires en fonction du niveau de service requis ainsi que divers équipements liés à l'exploitation.

Aussi, une autorisation de programme 2009/00223T d'un montant de 6 329 431 euros HT avait été approuvée en 2009.

Depuis lors, l'avancement des études engagées par Marseille Provence Métropole conduit à proposer une modification de l'affectation de cette autorisation de programme afin d'en préciser le contenu et de l'adapter aux besoins identifiés.

Dans le cadre des lignes structurantes des réseaux de bus rentrant en exploitation en 2013, des Bus à Haut Niveau de Service, ainsi que des lignes de transports urbains et scolaires des communes extérieures à Marseille, il est indispensable de déployer un Système d'Aide à l'Exploitation (SAE).

Cet équipement est un outil d'exploitation primordial dans la mesure où il permet de géo localiser et d'organiser les services de bus et de tramway mais aussi de gérer les priorités aux feux des bus en interaction avec le système de signalisation tricolore déployé au niveau du PC Circulation.

Le Système d'Aide à l'Exploitation, actuellement exploité par la Régie des Transports de Marseille souffre d'obsolescence. L'industriel se trouve dans l'impossibilité de fournir des équipements adaptés pour équiper les nouveaux véhicules qui seront mis en service (bus et tramways) et de maintenir le parc actuel de façon pérenne.

En conséquence, il est proposé de réaffecter l'autorisation de programme relative aux études et travaux sur les lignes structurantes des réseaux de bus afin de permettre le renouvellement du Système d'Aide à l'Exploitation.

Le nouveau système a vocation à permettre l'interconnexion de toutes les lignes de transport sous la responsabilité de Marseille Provence Métropole : il aura donc un périmètre plus large que l'actuel Système d'Aide à l'Exploitation de la Régie des Transports de Marseille, limité au réseau de Marseille.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DTUP 003-1175/09/CC du 26 mars 2009 créant l'autorisation de programme pour l'amélioration de la performance de dix lignes structurantes du réseau de bus Régie des Transports de Marseille.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- La nécessité de procéder à une nouvelle affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux sur les lignes structurantes des réseaux de bus ;
- La nécessité d'affecter cette autorisation de programme à l'acquisition du Système d'Aide à l'Exploitation de Marseille Provence Métropole.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvée la réaffectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux sur les lignes structurantes des réseaux de bus afin de permettre l'acquisition du Système d'Aide à l'Exploitation de Marseille Provence Métropole.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe des Transports 2012 de la Communauté urbaine – Opération n° 2009/0223T – Sous-Politique : C210 – Natures : 2182 et 2031.

Crédits de paiement 2012 :	200 200 euros HT
Crédits de paiement 2013 :	2 200 000 euros HT
Crédits de paiement 2014	3 929 431 euros HT

Pour Visa,  
La Vice-Présidente Déléguée aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développer les transports urbains et  
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI